



Cher(e)s Bonimontain(e)s,

Il y a quelques jours, avant les élections du 15 mars, je n'imaginai pas être amené à m'adresser à nouveau à vous en tant que maire sur le site officiel de notre commune.

Les circonstances dramatiques que nous affrontons ont amené le Président de la République à promulguer la loi du « 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, préalablement adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat ».

Concernant les élections municipales, la loi (Titre III, article 19) précise les « dispositions électorales » avec un calendrier prévisionnel qui pourra être aménagé en fonction de la situation sanitaire.

La loi dit que « L'élection régulière des conseillers municipaux et communautaires... élus dès le 1^{er} tour, organisée le 15 mars 2020, reste acquise conformément à l'article 3 de la Constitution ».

La loi dit encore que, pour ces communes, les élections du maire et des adjoints auront lieu « à une date fixée par décret au plus tard en juin 2020 aussitôt que la situation sanitaire le permettra au regard de l'analyse du comité de scientifiques ».

C'est donc la date – pour le moment retenue – d'installation du nouveau Conseil municipal initialement prévue le vendredi 20 mars, reportée dans le contexte épidémique que vous savez.

Les élections au Conseil communautaire auront lieu ultérieurement. Trois des quarante-trois communes du Grésivaudan n'ayant pas élu leurs conseils municipaux au 1^{er} tour, devront procéder à des élections du 2^e tour, reportées pour le moment de par la loi « au plus tard en juin 2020 ».

Vous l'aurez compris, ce calendrier électoral peut évoluer en fonction de la durée de l'épidémie covid-19 et sera modulé en fonction de l'avis du comité scientifique.

La loi dit encore « Dans les communes pour lesquelles le Conseil municipal a été élu au complet au 1^{er} tour – ce qui est le cas de Montbonnot-Saint-Martin – les conseils municipaux en exercice *avant* le 1^{er} tour conservent leur mandat jusqu'à l'entrée en fonction des conseils municipaux élus au 1^{er} tour ». Le maire, l'exécutif et le conseil municipal élu pour le mandat 2014-2020 demeurent donc en fonction jusqu'à... juin 2020 (?).

Je tenais, étant maintenu en fonction, à vous expliquer tout cela car ce n'est pas « simple ».

Je tenais surtout à vous dire que cet « exécutif prolongé » fera face à ses responsabilités.

A l'opérationnel, nous continuerons de fonctionner avec une triangulation associant Pierre Béguery « le maire prolongé », Dominique Bonnet, tête de la liste largement élue le 15 mars (Cap 2026) et Arslan Soufi, notre Directeur Général des Services. Je ne prendrai pas d'initiative sans activer ce triangle et bien évidemment, si besoin ou si nécessaire, sans consulter le Bureau des adjoints précédent.

Comme vous le savez, la mairie continue de fonctionner en mode réduit mais non dégradé.

- Les chefs de pôles sont tous aux manettes fonctionnant, de même que les agents en capacité de le faire, en télétravail. C'est ainsi que le service de comptabilité reste opérationnel, réglant les factures des entreprises, comme à son habitude, c'est-à-dire très rapidement ; ce qui est particulièrement important en ces temps difficiles pour notre économie.
- Sur le terrain, notre policier municipal est à la tâche comme d'habitude... Depuis hier, il est habilité à verbaliser les personnes contrevenant aux règles de confinement que vous connaissez.
- Des services d'accueil – crèche, écoles – ont été mis en place pour accueillir les enfants des personnels de santé actuellement sur le front.
- Un réseau d'entraide en proximité a été mis en place centralisé sur Madame Anna Dumée, comme vous en avez été informés par voie de tract. Les personnes souhaitant des services de proximité ont pu se faire connaître – elles sont peu nombreuses pour le moment – d'autres, heureusement plus nombreuses, ont proposé leurs services. Je les en remercie.

Parce que cette question m'a été posée, je voulais vous dire que nous avons recensé tous les masques FSB2 en stock dans la mairie (dernière épidémie de grippe H1N1). Nous avons conservé 400 masques pour nos personnels dans les services d'accueil, estimant que c'était le besoin pour les deux mois à venir (?). Nous avons distribué les 200 masques restants dans la pharmacie de Montbonnot et dans les trois cabinets de médecine générale.

Je vous invite à respecter rigoureusement les consignes de confinement et de ne pas hésiter à utiliser les moyens de communication pour retisser du lien social avec vos voisins, vos amis, en attendant de pouvoir faire la fête, une fois passée la tourmente, dans une convivialité non dématérialisée.

Soyez prudents, respectez les consignes, demeurez sereins, utilisez les moyens dématérialisés de communication pour communiquer.

Pierre Béguery

Montbonnot-Saint-Martin le 26 mars 2020